

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 206 Arrêté de promulgation n° 206 du 20 février-1960 .

n° 206

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
20 février 1960

Numéro JO
n° 2 du 29/02/1960

Date du numéro
29 février 1960

VISAS

Le Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'Honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Sont promulgués dans le Territoire de la Côte Française des Somalis : 1° L'arrêté du 19 décembre 1959 portant extension aux Territoires d'Outre-Mer de diverses dispositions relatives aux brevets, licences, qualifications et certificat de l'Aéronautique civile; 2° L'arrêté du 4 février 1960 portant application dans les Terirtoires d'Outre-Mer de l'arrêté du 15 juin 1959 relatif aux marques distinctives à apposer sur les hôpitaux, centres de repos ou tout autre établissement ou exploitation pour en interdire le survol à basse altitude ; 3° L'arrêté du 4 février 1960 portant application aux Territoires d'Outre-Mer de l'arrêté du 13 avril 1959 relatif à la délivrance d'autorisation de paraâchutase aux pilotes privés d'avion. (J.OR.F. du 7 février 1960, p. 1291.) Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire et par délégation :Le Secrétaire Général,Y. de DARUVAR.